Arrondissement de DUNKERQUE Canton de WORMHOUT COMMUNE D'HERZEELE

ARRETE MUNICIPAL Nº 90/2022

OBJET: REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION – ruelle du presbytère

Le Maire de la Commune d'HERZEELE

VU le Code des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route;

VU l'arrêté municipal n° 81/2022 en date du 22/03/2022, mettant en place des mesures de sécurité pour la mise en place d'un échafaudage – à hauteur de l'habitation : 197 rue de Bambecque (maison de coin) ;

VU la demande en date du 01/04/2022 – de M. EECKHOUT Stéphane – de la Sté EECKHOUT Père & fils – pour la prolongation de l'autorisation jusqu'au 14/04/2022.

ARRETE:

ARTICLE 1: L'arrêté municipal n° 81/2022 du 22 mars 2022 est prolongé jusqu'au 14 avril 2022.

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Subdivisionnaire Départemental à Wormhout -
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout e-mail cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- M. EECKHOUT Stéphane de la Sté EECKHOUT Père & fils-224 rue de Bambecque 59470 HERZEELE, chargée des travaux email : stephaneeeckhout@icloud.com

Fait à HERZEELE, le 02 avril 2022 Le Maire, S.FRANCKE

ARRETE RENDU EXECUTOIRE PUBLIE et/ou NOTIFIE le : 02 avril 2022

Le Maire, S.FRANCKE

